



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE CONTRÔLE DES ICPE PAR LA DREAL RÉGION PAYS DE LA LOIRE

FORMATION DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS 26 AVRIL 2022



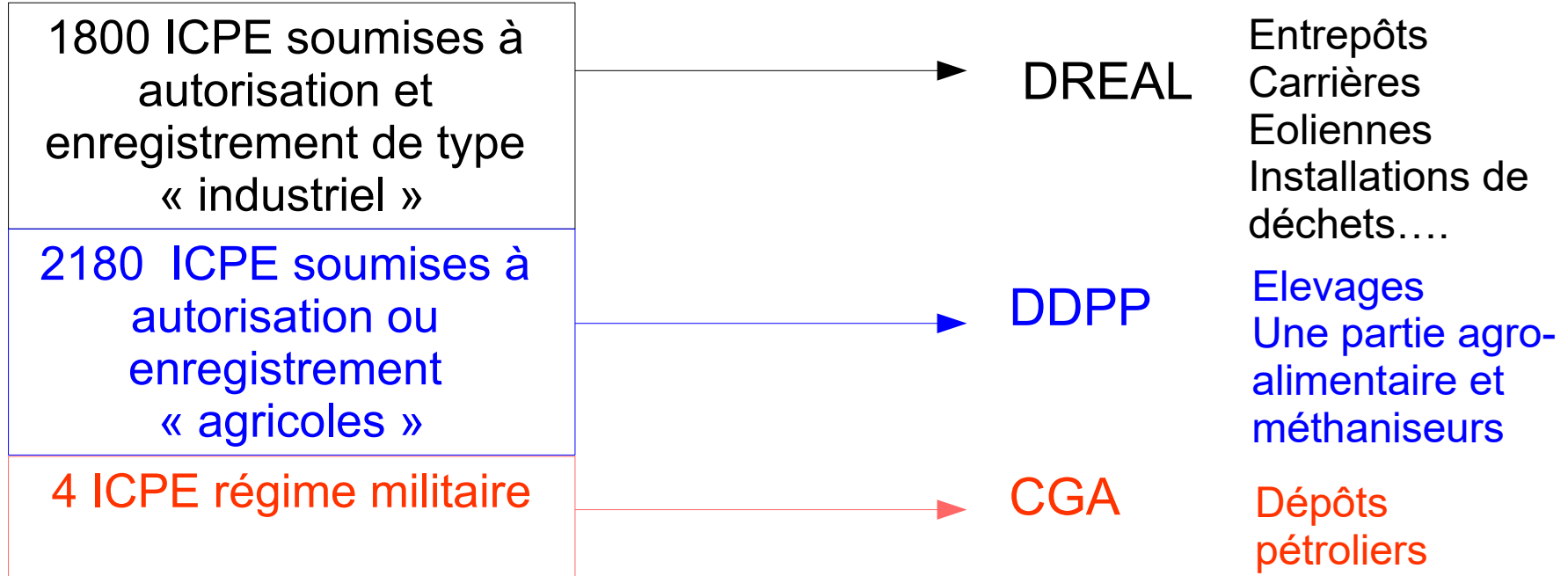


Première partie

Le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement



Les ICPE en Pays de la Loire



Nomenclature des ICPE : exemple

Liquides et gaz inflammables de catégorie 2 et 3 (rubrique 4330)

Seveso seuil haut	> 50 000 t
Seveso seuil bas	> 5 000 t
Autorisation simple	> 1 000 t
Enregistrement	Entre 100 et 1 000 t
Déclaration	Entre 50 et 100 t

Nomenclature dépend de l'activité et de la quantité maximale de produits susceptibles d'être stockés

Répartition des ICPE « industrielles »

1 888 Sites à autorisation au sens large

1087 Sites à autorisation

dont

24 Seveso seuil haut

31 Seveso seuil bas

250 Sites soumis à directive IED

801 Sites à enregistrement

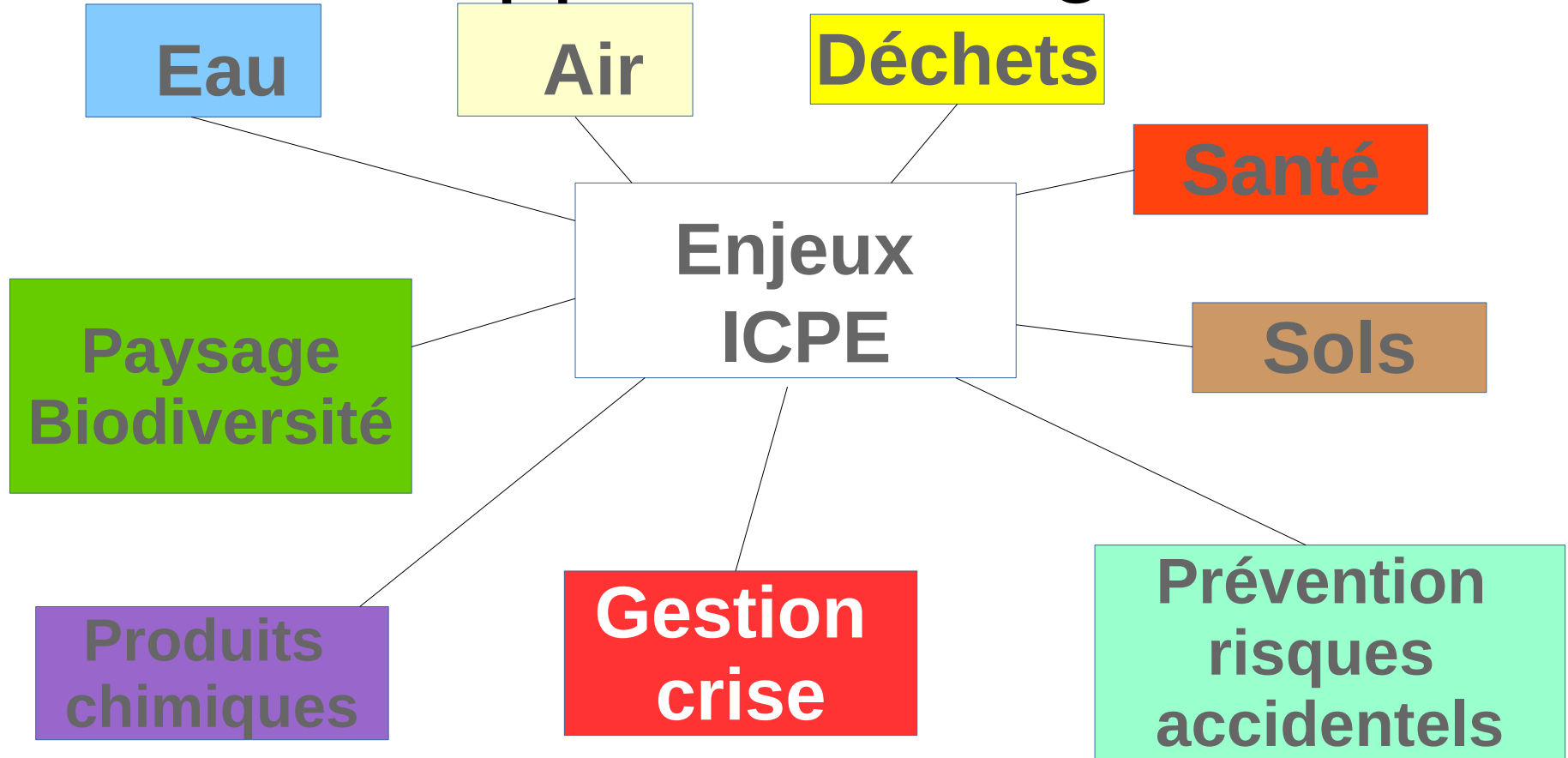
40 000 Sites à déclaration (dont sites avec Contrôles périodiques)

➔ Déclaration préfecture

Inspection des ICPE

- Respect des **fréquences d'inspections** sur les établissements
 - en fonction des caractéristiques
 - tous les ans / 3 ans / 7 ans
- Pas de visites des sites D sauf plaintes/accidents/ actions ciblées
- Suivi des établissements mis en demeure
- Actions thématiques annuelles (DGPR, régionales ou locales)

Approche intégrée





Les installations Seveso



Fabrication d'engrais



Stockage de carburant

Fabrication d'un vaccin



Production de kerosène



Près de 60 sites industriels
SEVESO en région Pays de la Loire

Stockages d'eau de javel

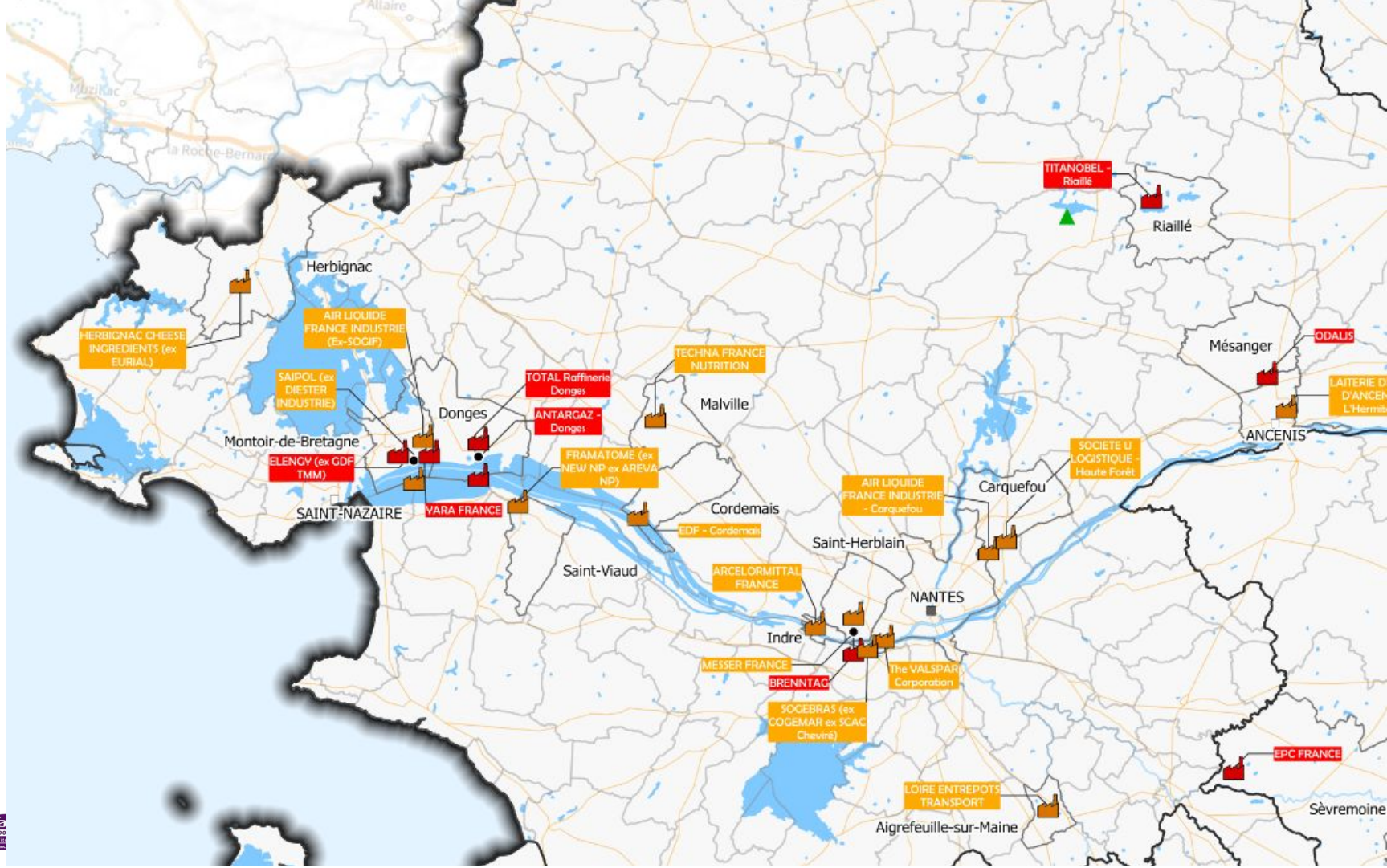


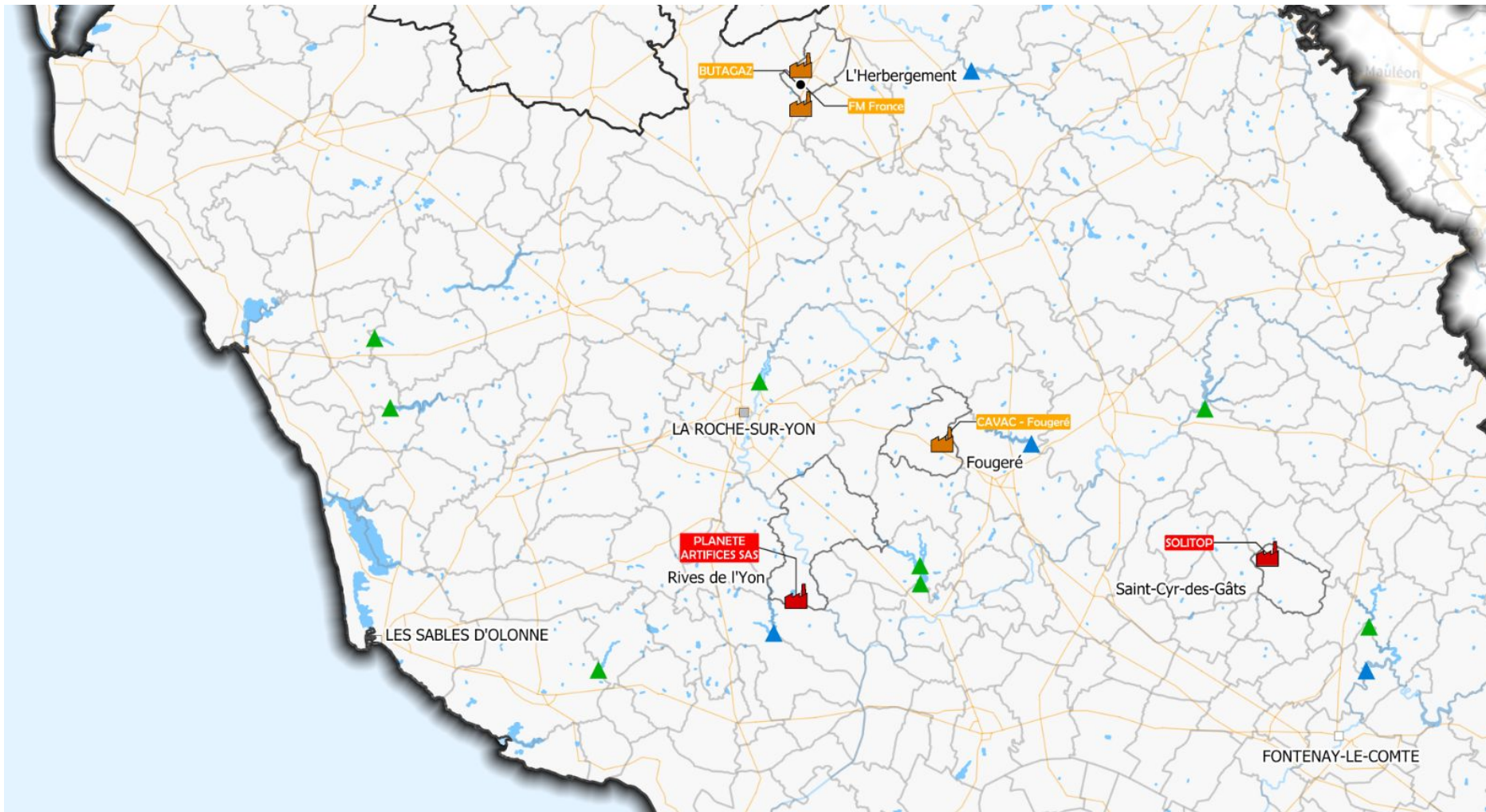
Préparation d'une commande chez un grand magasin en ligne

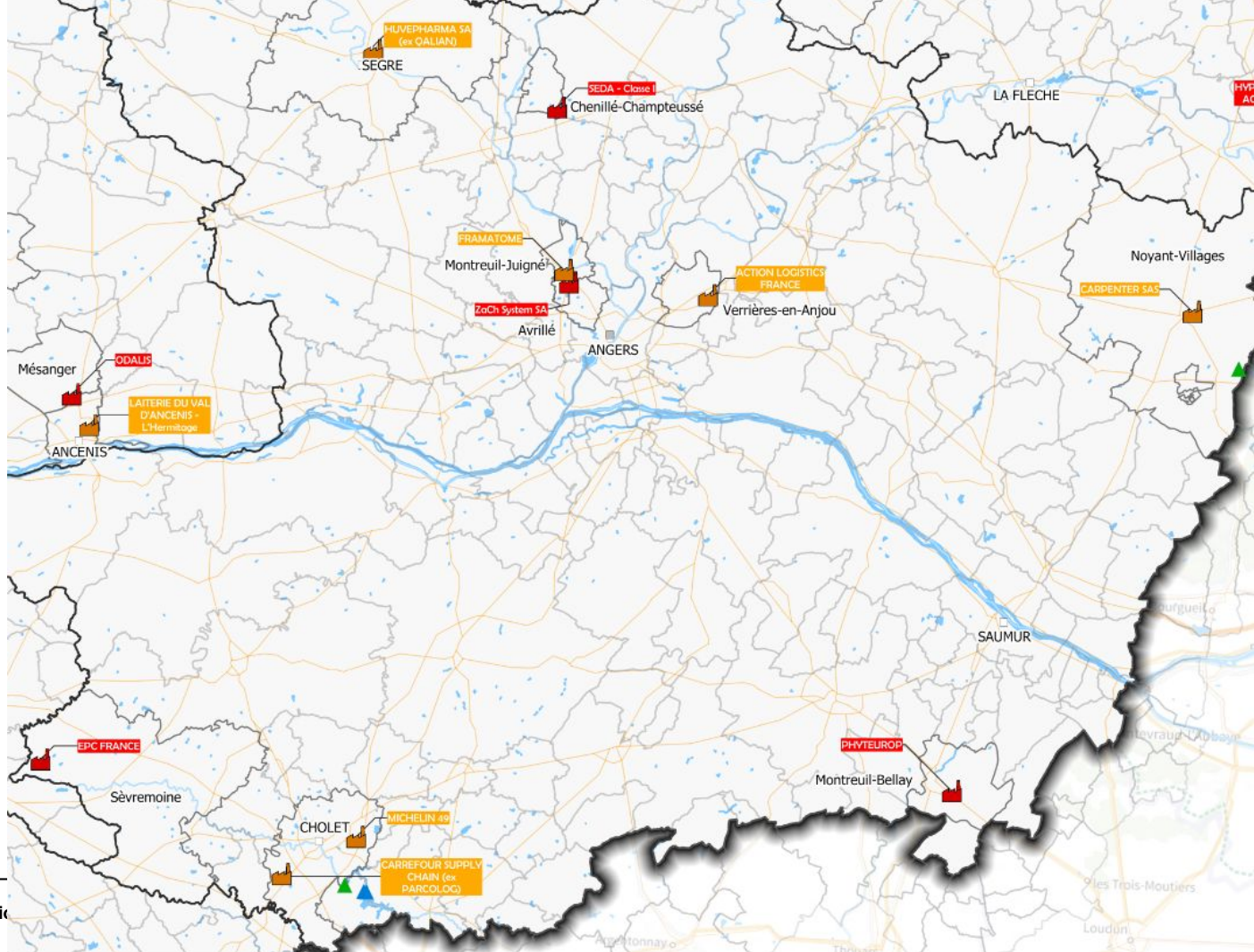


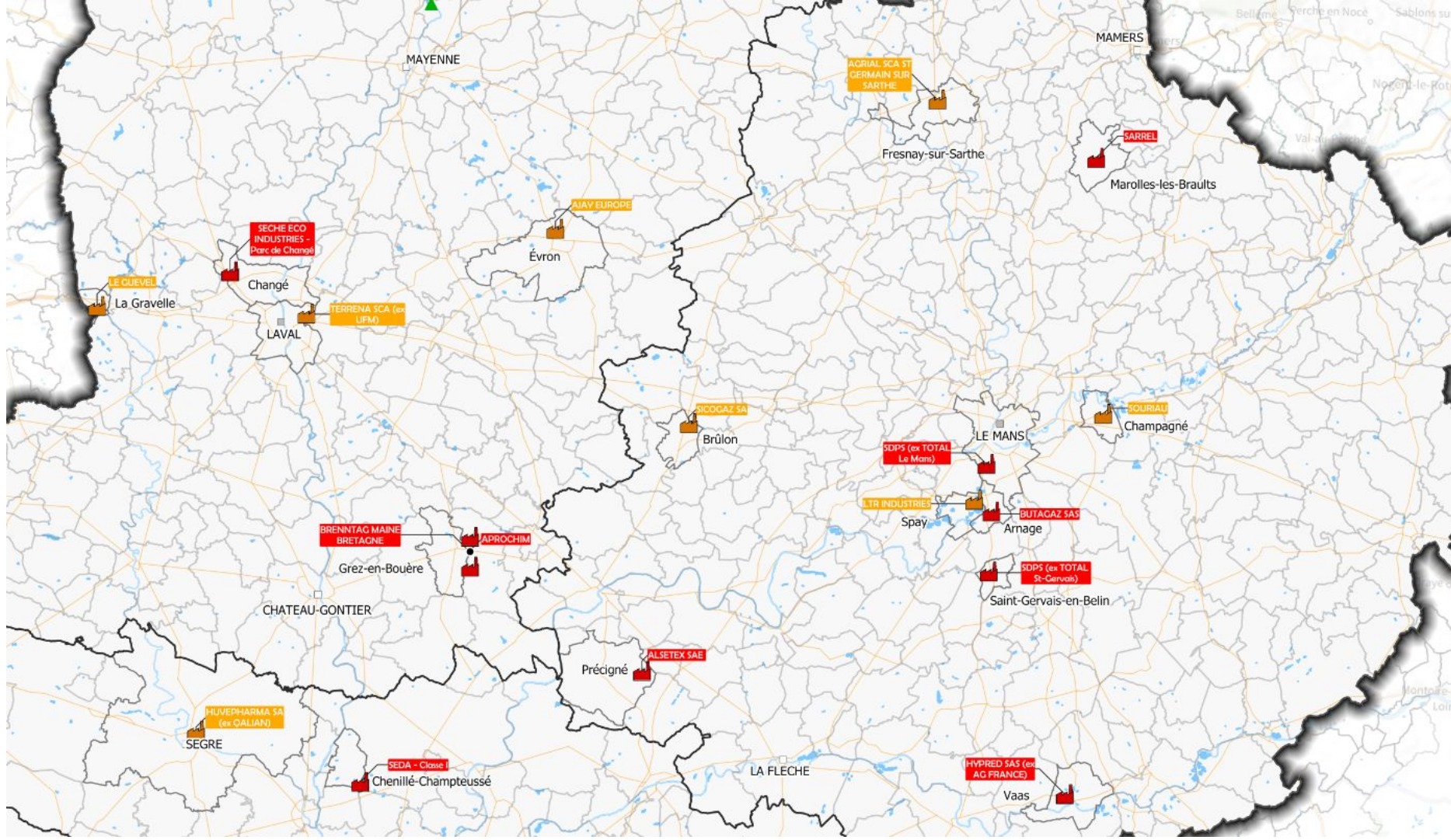
Entreposage de stocks alimentaires d'une chaîne de magasin











Les 4 piliers de la prévention du risque autour des installations Seveso

- 1- Prévention du risque à la source**
- 2- Maîtrise de l'urbanisation**
- 3- Organisation des secours**
- 4- Information du public**

1- Prévention du risque à la source

Les obligations des sites Seveso

Obligations	Seveso seuil bas	Seveso seuil haut
Révision étude de dangers	Si nécessaire, en cas de modifications	Réexamen obligatoire tous les 5 ans
Plan d'opérations internes (POI)	Exercice tous les 3 ans au moins	Exercice tous les ans
Plan particulier d'intervention (PPI)	Non concerné	Oui si effets irréversibles sortent du site ; Mise à jour si nécessaire
Maîtrise urbanisation	Porter à connaissance	Plan de prévention des risques technologiques si nécessaire ou porter à connaissance
Commission de suivi de site (CSS)	Non concerné	Oui, tous les ans
Visites d'inspection DREAL	Tous les 3 ans	Une fois par an

1- Prévention du risque à la source

L'action de la DREAL

Inspections de la DREAL → jusqu'à 10 visites par an pour la raffinerie TOTAL de Donges

Suites administratives proposées et suivies : arrêtés de mise en demeure (TOTAL, SARREL par exemple), arrêtés d'astreinte (YARA,...)...

Instruction des dossiers de modification (AJAY, ELENGY, BRENNTAG,...)

Instruction des révisions quinquennales des études de danger des sites seveso seuil haut:

- Examens si nouveaux risques, nouveaux impacts,
- Vérifications que les enveloppes des phénomènes dangereux n'ont pas changé
- Avis du service départemental d'incendie et de secours, et prise en compte dans la réponse opérationnelle
- Prescription de nouvelles mesures de maîtrise des risques par APc

2- Maîtrise de l'urbanisation

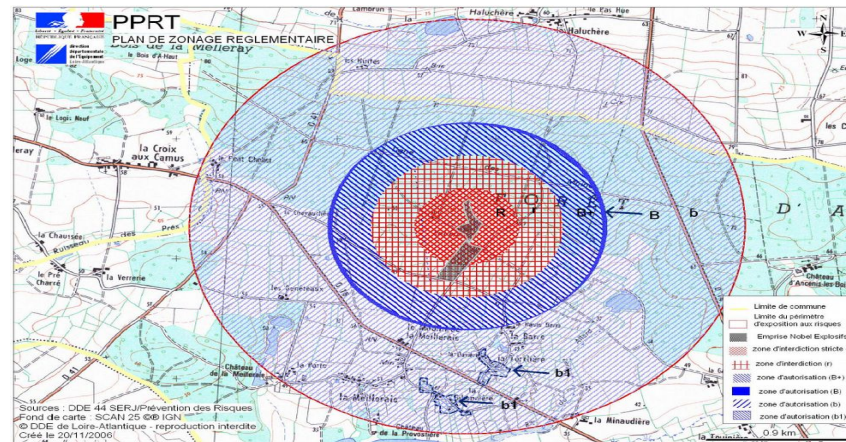
- Les plans de prévention des Risques technologiques (PPRT) définissent un règlement dans les zones autour des sites SEVESO SH pour gérer :

- l'urbanisation future
- les mesures de protection sur l'existant

→ par exemple : renforcements du bâti

vis à vis de l'effet de surpression en

cas d'explosion (changement fenêtres, vitres, filmage vitrages)



2- Maîtrise de l'urbanisation

13 PPRT prescrits et approuvés en région Pays de la Loire

- 5 PPRT font toujours l'objet de travaux chez les riverains
- Pour 4 PPRT, aucune prescription constructive n'était nécessaire
- Pour 4 PPRT, les actions de renforcement du bâti sont terminées (Butagaz à Arnage, SDPS Le Mans, Planete Artifice en Vendée et Titanobel en Mayenne)

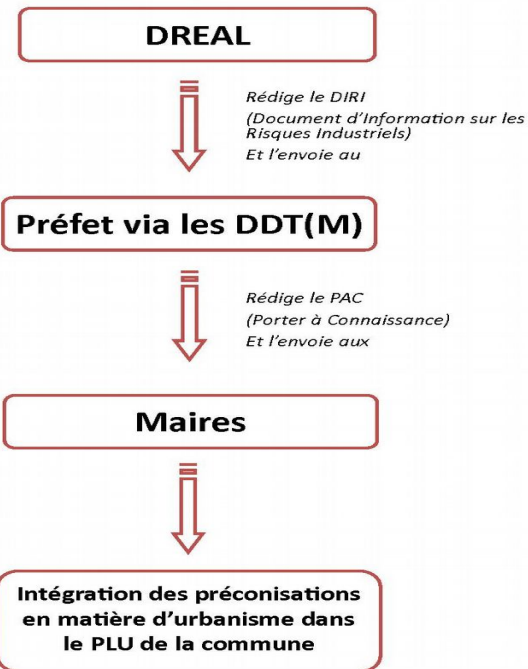
(2 PPRT ont été abrogés car fin d'activité d'EPC France en Vendée et CCMP en Maine et Loire)

	Montoir 44	Donges 44	Titanobel 44	Alsetex 72	Zach 49
Nbre de logements concernés	117	311	62	20	17
Nbre de diagnostics faits	75	233	29	19	17
Nbre de logements avec travaux terminés	46	141	10	9	6

2- Maîtrise de l'urbanisation

11 sites Seveso seuil haut en activité ne font pas l'objet d'un PPRT :

- En raison de l'absence d'aléas sortant des limites des sites
- En raison de absence d'enjeux en voisinage avec des aléas dépassant les limites des sites
- Pour ces sites, des DIRI (documents d'informations sur les risques industriels) ont été formulés lorsque nécessaire et portés à la connaissance des maires via un porter à connaissance (PAC) afin de limiter les constructions futures

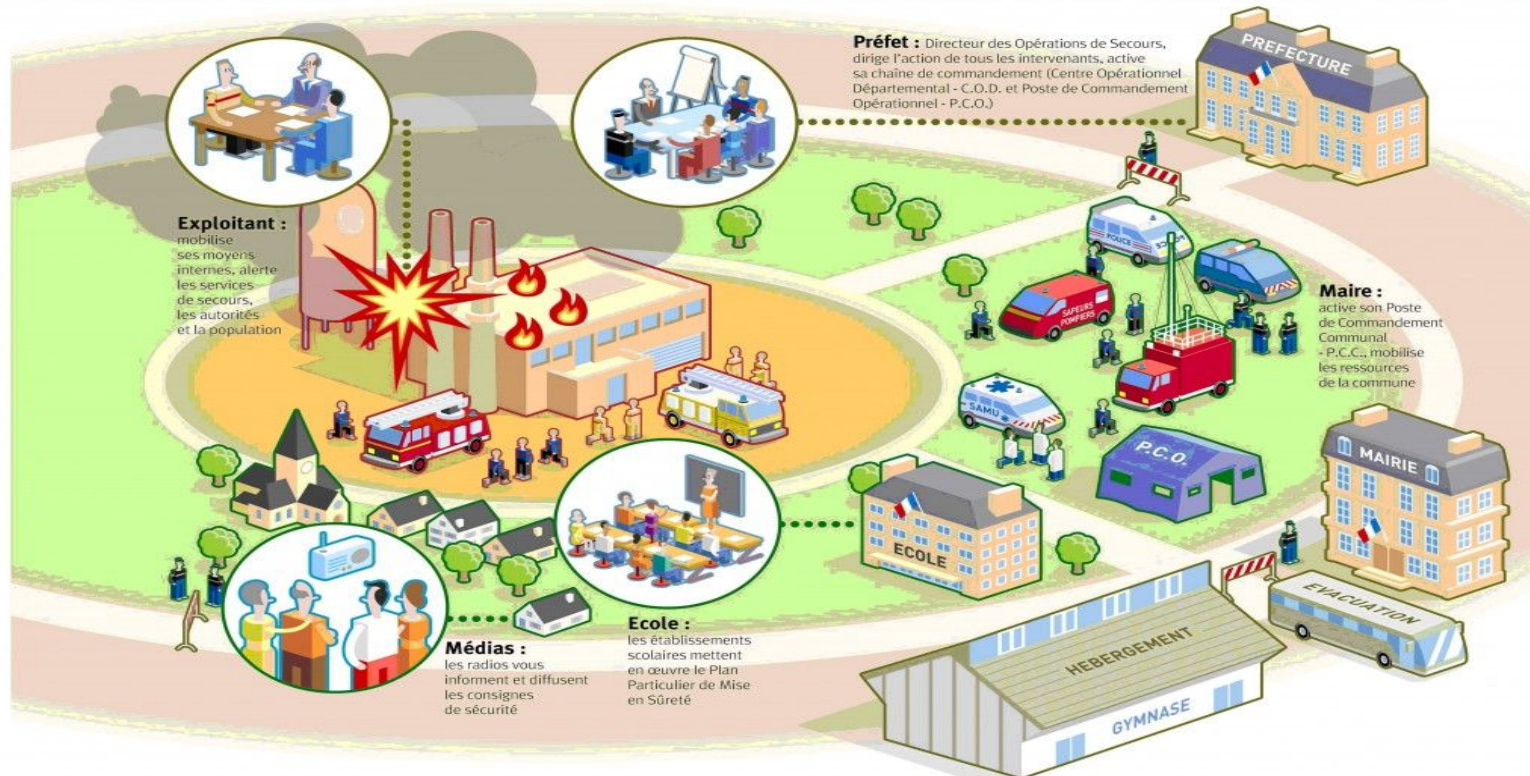


Exemple :

Probabilité D : Toute nouvelle construction est interdite dans les territoires exposés à des effets létaux significatifs ou des effets létaux sauf d'autres installations industrielles directement en lien avec l'activité à l'origine du risque.

Probabilité E : Il conviendra d'introduire dans les règles d'urbanisme du PLU les dispositions permettant de réduire la vulnérabilité des projets dans les zones d'effet de surpression.

3- Organisation de la gestion de crise



3- Les plans de secours

Les sites Seveso seuil haut doivent disposer :

- d'un POI : plan d'opération interne, transmis au préfet, DREAL, et SDIS
- d'un PPI ; plan particulier d'intervention, mis à jour si besoin en fonction des conclusions de l'étude de danger

En Pays de la Loire, tous les sites Seveso seuil haut disposent d'un PPI, testé au moins tous les 3 ans à l'occasion d'exercices à l'exception de 5 sites :

- SARREL en Sarthe (étude de dangers instruite récemment – fin 2019, PPI à venir)
- APROCHIM et SECHE en Mayenne, SOLITOP en Vendée, SEDA en Maine et Loire : pas de scénario de phénomènes dangereux sortant du site

→ Possibilité offerte par l'article R. 741-20 du code de la sécurité intérieure sur la base de conclusions de l'étude de dangers montrant qu'il n'y a aucun danger grave pour l'homme ou l'environnement en dehors de l'établissement

4- Information du public

Commissions de suivi de site mises en place pour tous les sites Seveso seuil haut de la région avec des réunions annuelles

- Les CSS sont composées de 5 collèges représentant :
 - les administrations de l'Etat ;
 - les élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés ;
 - les riverains des installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée ;
 - les exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée
 - les salariés des installations classées ;

4- Information du public

- Des [fiches d'information du public](#) sont mises à disposition sur internet (site Géorisques) pour tous les sites Seveso seuil haut (conformément à la directive Seveso 3)
- Impact de l'instruction gouvernementale sûreté du 6 novembre 2017 (informations peu sensibles, sensibles ou très sensibles) :
 - diffusion limitée aux tiers
 - règles de fonctionnement des Coderst imposant à leurs membres une discrétion absolue sur les faits et informations dont ils ont pu avoir connaissance dans l'exercice de leur mandat, par l'insertion de dispositions spécifiques au sein du règlement intérieur, ou encore par la signature d'un engagement sur l'honneur.


Deuxième partie

Qu'est-ce qui a changé avec l'accident de Lubrizol ?

1. Les enseignements de l'accident de Lubrizol le 26 sept 2019

2. Le plan d'actions ministériel post Lubrizol

- les nouvelles règles pour la prévention des accidents
- les exigences renforcées sur les sites Seveso et autour de ces sites
- les actions menées par la DREAL



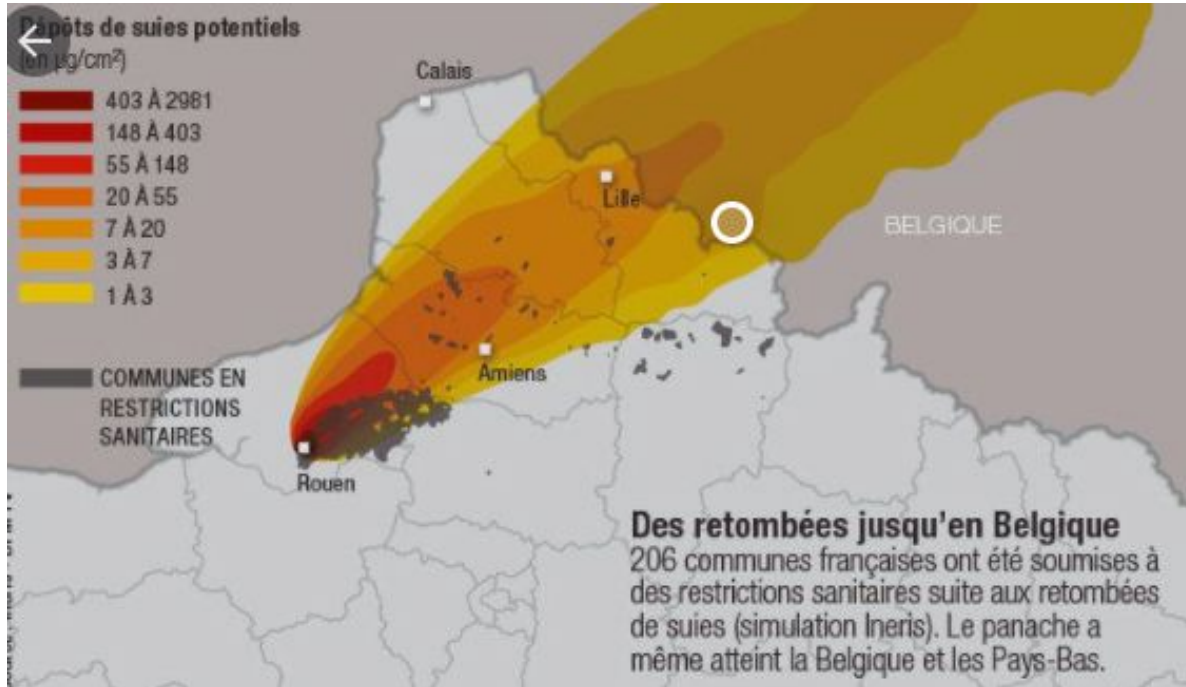
1 - 26 septembre 2019 – 3H24 –
incendie majeur sur le site de Lubrizol, Rouen

Les enseignements clés



- Des **bâtiments industriels très proches les uns des autres ; une situation réglementaire non-conforme pour le site voisin ; la présence de fûts et de containers fusibles en extérieur, à moins de 10 m des bâtiments : sous l'effet de la chaleur, le plastique fond et libère son contenu**
- Une **topographie des sites** qui a favorisé l'**écoulement gravitaire** des liquides combustibles et eaux d'extinction, formant et **propageant une nappe enflammée**
- **Des dispositifs de rétention et de confinement des eaux d'extinction insuffisants**
- Des capacités d'extinction **non prévues** pour un incendie **de cette ampleur** ;
- Un début d'incendie, **de nuit**, dans une zone sans présence humaine pour déclencher une alerte ; **la difficulté à accéder aux données** concernant les produits stockés

Les mesures dans l'environnement



2. Un plan d'actions ministériel décliné en 5 textes réglementaires le 24 septembre 2020

- Évolutions majeures pour le stockage de liquides inflammables et les entrepôts
- des sites Seveso encore plus encadrés
- la création d'un bureau enquête accident
- l'action de l'inspection renforcée autour des sites Seveso



- en PDL : ces dispositions ont été présentées dans chaque préfecture à l'attention de tous les exploitants Seveso entre décembre 2020 et mars 2021

2.1. Pour le stockage de liquides inflammables

→ obj : éviter le risque de nappe enflammée



Élargissement du champ d'application de la réglementation :

- prise en compte de tous **les liquides inflammables**, y compris ceux retenus auparavant au titre d'autres risques (toxique, dangereux pour l'environnement...)

Ex : hexane, heptane = danger env ; acrylonitrile = toxique

→ redimensionnement des capacités de rétentions, réorganisation des stockages, distances d'éloignement/tiers , renforcement des moyens de lutte contre l'incendie...

→ interdiction des récipients mobiles susceptibles de fondre pour stocker les liquides les plus inflammables

→ Travaux conséquents à venir : échéances jusqu'en 2026

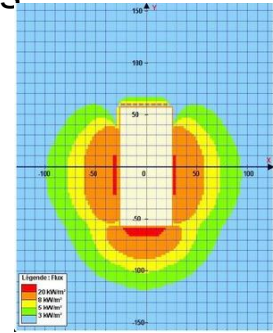
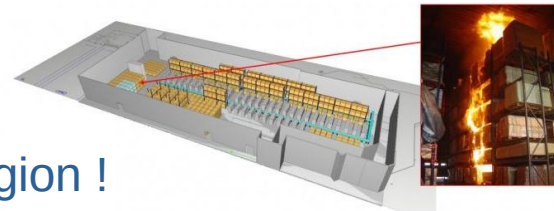


2.2. Pour les entrepôts

→ obj : assurer une vision d'ensemble des sites



- interdiction de stockage des LI les plus dangereux à terme
- obligation d'un plan de défense incendie : **davantage de moyens en eau, davantage de rétentions**
- prise en compte du voisinage : vérifier l'absence d'effets vers les bâtiments voisins

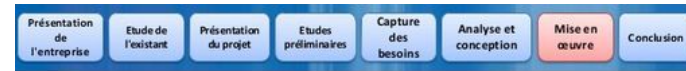


➔ + de 150 entrepôts dans notre région !

2.3. Evolutions majeures des textes « post Lubrizol » pour les sites Seveso

A - Prévoir un état des stocks

- **tenu à jour** quotidiennement (matières dangereuses),
- **accessible** y compris **pendant un sinistre**
- **Zone par zone** : détail des matières dangereuses stockées et leurs **propriétés de danger** + matières non dangereuses par typologie/risques en cas d'incendie
- **Un état synthétique lisible pour le public**, qui puisse être diffusé rapidement en cas d'accident



Etat de stock

Code Art	Libelle	Famille	Prix Vente	QnStk	QnFw	QnCd	QnTst
AUTOUR	AUTOUR	famille1	1 100,00	500,00	0,00	0,00	0,00
AUBRENGE GRANDES	AUBRENGE GRANDES	famille1	0,00	171,00	2,00	167,00	
AVOCAT AU FRUIT DE M	AVOCAT AU FRUIT DE MER GRANDES	famille1	100,00	0,00	13,00	13,00	46,00
BELD	BELD	famille1	100,00	73,00	10,00	0,00	45,00
BORSON ENERGIEQUE	BORSON ENERGIEQUE	famille1	100,00	400,00	10,00	10,00	370,00
BOUZADOU	BOUZADOU	famille1	30,00	0,00	7,00	3,00	22,00
BROCHETTE POISSON	BROCHETTE POISSON	famille1	100,00	102,00	4,00	10,00	108,00
CAFE NOIR NOIR	CAFE NOIR NOIR	famille1	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
CHOCOLAT CHAUD	CHOCOLAT CHAUD	famille1	141,00	11,00	10,00	10,00	100,00

→ Bien mis en place – vu lors des inspections

} Prémices - Échanges à prévoir avec les cellules « Communication » des préfectures / SIDPC

B - Disposer d'un Plan d'Opération interne

→ Pour tous les établissements SEVESO

Fréquence minimale d'exercice :

SSH : tous les ans

SSB : a minima tous les 3 ans



En+ : le POI doit prévoir la **remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur**

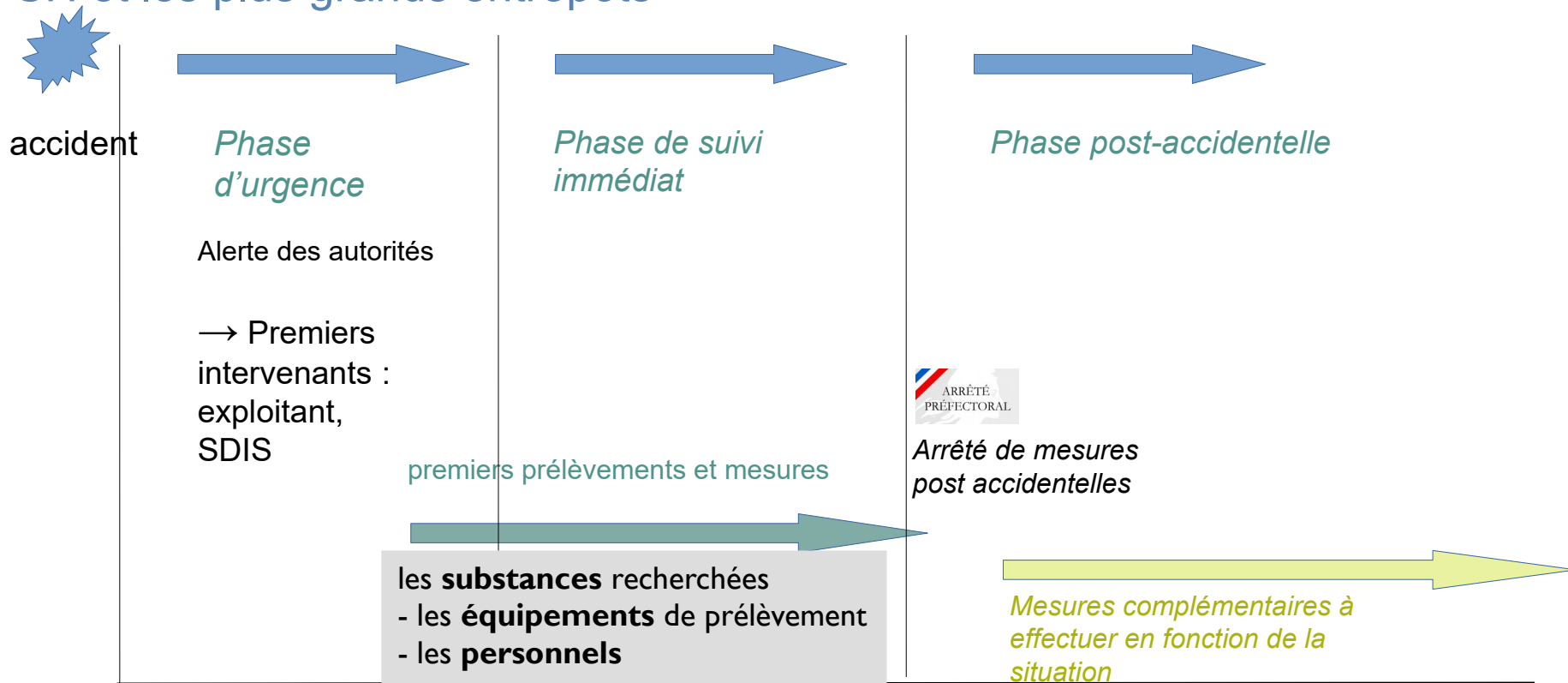


C - Déterminer les produits de décomposition en cas d'incendie

- Dans les étude de dangers ou leurs mises à jour à compter de janvier 2023
- hiérarchisés en fonction des **quantités** susceptibles d'être libérées et de leur **toxicité**, y compris environnementale



D - Prévoir les premiers prélèvements et mesures : pour les sites Seveso SH et les plus grands entrepôts



Dispositif novateur en PDL : mise en place d'une Force d'intervention rapide par Air Pays de la Loire depuis le 1^{er} mars 2022



Dispositif mutualisé de **mesures et prélèvements** en situation d'urgence, dédié à **la région Pays-de-la-Loire**,

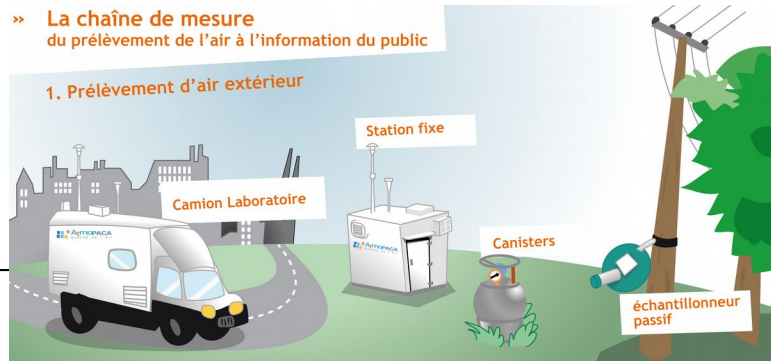
- capacité d'expertise en termes d'impact sur la qualité de l'air,
- pour les industriels adhérents,
- pour les industriels non adhérents, mais à la demande de l'État

→ volet veille avec astreinte

→ volet action avec déploiement du dispositif, puis gestion des analyses en laboratoires

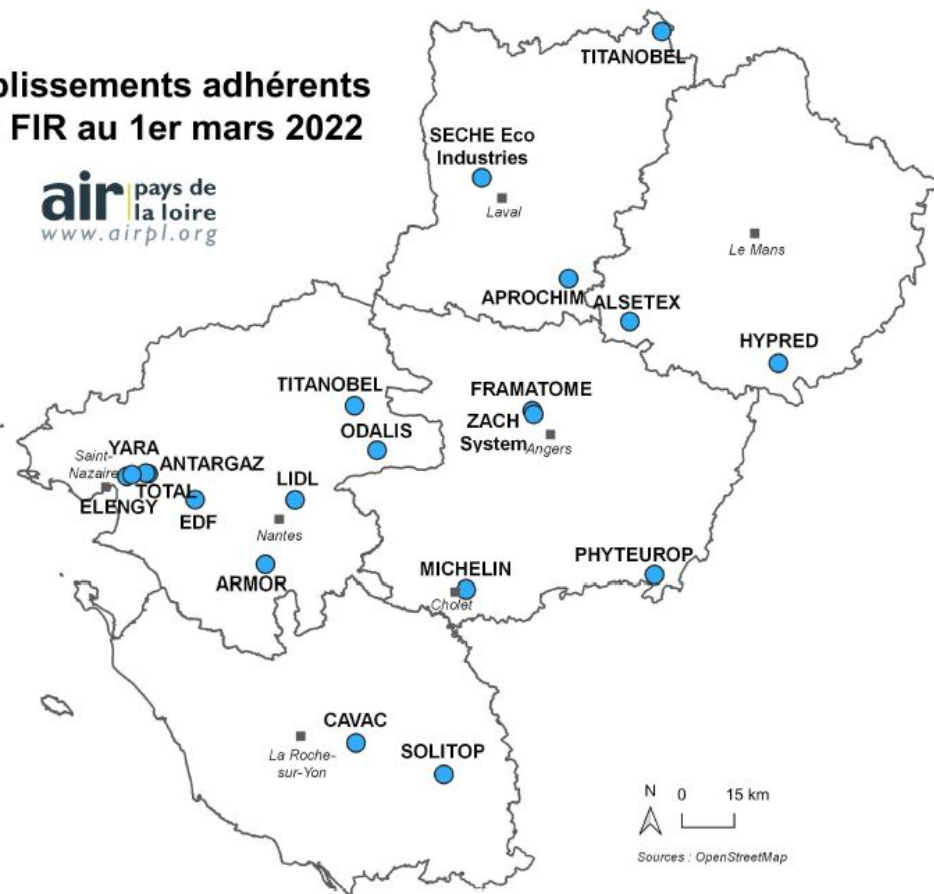
→ **20 exploitants adhérents au dispositif ont signé une convention avec Air PDL**

→ **nouvelle campagne d'adhésion en septembre 2022**



Etablissements adhérents à la FIR au 1er mars 2022

air pays de
la Loire
www.airpl.org



En parallèle : Avancée des échanges avec les SDIS : Conventionnements avec Air PDL

Contenu de la convention : mise à disposition de 3 canisters par département

- Conventions signées avec SDIS44, SDIS53 et SDIS72
- Engagement d'Air Pays de la Loire de renouveler dans chaque département les canisters tous les trimestres (nécessité de nettoyage régulier)
- Formation par Air PDL d'un référent SDIS par département
- Liberté des SDIS d'utiliser les canisters selon leur besoin
→ nécessité d'identifier qui finance les analyses puis nettoyage



2.4. Action 100 m autour des sites Seveso

Obj : Autour des sites SEVESO, s'assurer qu'aucune activité ne pourrait générer des effets susceptibles de générer un accident sur le site Seveso (effets domino)

- 20 inspections en 2020
- 51 inspections en 2021
- Poursuite et fin de l'action en 2022 :
reste 50 inspections à mener



2.5. Création du BEA -RI

Bureau d'Enquêtes et d'Analyses sur les Risques Industriels

- Équipe technique composée de 3 Ingénieurs et d'un lieutenant colonel de sapeur-pompier
- obj : enquêter en toute indépendance sur tous les accidents majeurs, proposer si besoin des évolutions de la réglementation

		recommandations du BEA-RI
<p>NOUVEAU</p> <p>2 janvier 2021</p>	<p>Fuite de pétrole brut sur une canalisation de transport desservant la raffinerie TotalEnergies de Donges (44)</p>	<p>Rapport d'enquête sur une fuite de pétrole brut sur une canalisation de transport (format pdf - 3.2 Mo - 19/10/2021)</p> <p>Synthèse du rapport TotalEnergies (format pdf - 129.5 ko - 19/10/2021)</p> <p>20211207 Reponse TERF recommandations (format pdf - 1.2 Mo - 17/12/2021)</p>
<p>10 janvier</p>	<p>Incendie d'un local de traitement de</p>	<p>Rapport d'enquête sur l'incendie d'un</p>

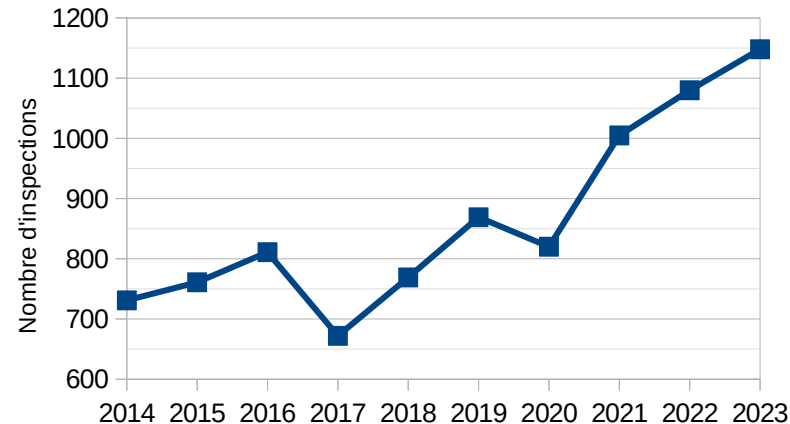
→ En région Pays-de-la-Loire, le BEA-RI a engagé une enquête sur une canalisation desservant la raffinerie Total de Donges à la suite de la fuite de pétrole brut détectée le 2 janvier 2021

→ rapport publié le 19/10/2021

2.6. Augmenter la présence sur le terrain des inspecteurs

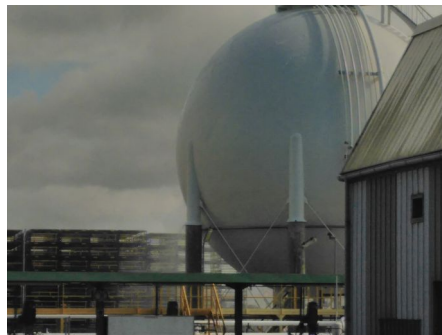
Cap fixé à l'inspection d'augmenter de 50 % le nombre d'inspection entre 2019 et 2023
→ Objectif ambitieux : grande mobilisation des inspecteurs des installations classées

De bons résultats en 2021 : 1030 inspections menées dans la région (dont 245 visites en Loire-Atlantique)



Exemple : Action régionale incendie en mars 2021

→ 120 inspections avec mises en œuvre de moyens ou tests



2.7. Quelques mesures phares issues du plan d'actions « Tous résilients face aux risques »

- Organisation d'une journée annuelle de la résilience face aux risques, dès l'automne 2022, qui aura lieu le 13 octobre : Journée internationale de la prévention des risques de l'ONU : **mettre davantage en lumière la prévention des risques industriels ?**
- Evolution de la plateforme **Georisques** : enjeux de communication
- **Rénovation du fonctionnement des Commissions de suivi de site des Seveso** :
En projet : - CSS rendues facultatives ou avec des fréquences plus souples
- Ouverture au public